



## La taxe R2 divise plus qu'elle ne rassemble

Anniviers et Crans-Montana, même combat? Les deux régions touristiques du district de Sierre ne luttent pas dans la même catégorie, mais elles sont confrontées à un problème identique. Elles font face à une baisse des nuitées et manquent de moyens financiers pour investir dans des infrastructures vieillissantes. La solution miracle pour y remédier? La taxe R2 (résidences secondaires), pensait-on. Or, celle-ci divise plus qu'elle ne rassemble. Les nombreux propriétaires de R2 – 11 000 à Crans-Montana et 4000 en Anniviers – s'opposent vivement aux projets de taxe R2 proposés par les divers conseils communaux. En clair, les propriétaires de R2 ne sont pas d'accord de passer à la caisse. Une telle taxe serait même contre-productive, à les entendre.

Crans-Montana et Anniviers n'ont pas abordé la thématique de la même manière. Sur le Haut-Plateau, les politiciens ont consulté

l'APACH (association de propriétaires) pour concocter leur règlement. Démarche honorable, malheureusement insuffisante. L'APACH ne représente qu'une infime partie des propriétaires de R2 et les séances de conciliation avec le millier d'opposants à la taxe n'ont pas toutes abouti. Les citoyens de Crans-Montana voteront dimanche sur cet objet. Pour quel résultat? Un vote négatif

**«En clair, les propriétaires de R2 ne sont pas d'accord de passer à la caisse.»**

(c'est une forte probabilité) inciterait les autorités à revoir leur copie, car l'entrée d'argent liquide est une nécessité. Elles pourraient se tourner vers le val d'Anniviers.

Dans un premier temps, la Municipalité est passée en force. L'assemblée primaire avait accepté un projet de taxe, provoquant une levée de boucliers d'Asproluc (association des propriétaires de R2). Aujourd'hui, le conseil a l'intelligence politique de revenir en arrière. Il propose une taxe de séjour forfaitaire, fondée sur l'objet immobilier. La taxe journalière sera multipliée par l'occupation moyenne fois le nombre de pièces (voir «Le Nouvelliste» du 23 septembre). Le projet recèle nombre d'avantages: base légale, procédure simplifiée, suppression des contrôles, équité dans le paiement de la taxe et réduction de l'important coulage de la taxe de séjour actuelle. Les propriétaires seront cette fois-ci associés à la démarche. Ce n'est aujourd'hui qu'un projet. Rien ne dit qu'il sera accepté. Mais il a le mérite d'exister et le pouvoir de contenter deux camps jusqu'ici opposés. Et c'est déjà une victoire.